XIIIe ANNÉE — N° 4181 — MERCREDI 28 MAI 1902

LA CROIX DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

35, Rue des Ursulines, 35

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Après une traversée très mauvaise, l'escadre présidentielle est arrivée ce matin à Dunkerque. M. Loubet a débarqué à midi.

Au banquet, M. Loubet a répondu à l'allocution de M. le président du Conseil général du Nord par un discours en faveur de la politique d'apaisement et d'affaires.

×

Le dernier courrier de la Martinique, parti de Fort-de-France le 9 mai, c'est-à-dire après la destruction de Saint-Pierre, apporte des correspondances navrantes donnant de longs détails sur la situation des survivants.

Le gouverneur a envoyé une première liste des victimes en dehors des fonctionnaires dont nous avons déjà publié les noms.

×

Me R. du Buit, qui était membre du Conseil de l'Ordre des avocats du barreau de Paris, vient d'adresser au Conseil une lettre par laquelle il donne sa démission.

×

Le voyage des délégués français à travers les Etats-Unis leur ménage un véritable triomphe. Le maire de New-York a invité tous ses administrés à pavoiser leurs demeures pour honorer autant qu'ils le pourront « leurs hôtes bienvenus ».

×

Le Parlement anglais a repris hier ses séances. On y a vainement demandé aux ministres des informations sur les négociations pour la paix.

Mais les journaux anglais assurent ce matin qu'on aura une réponse définitive vendredi; et leurs espérances de paix sont plus vives.

Au contraire, le Dr Leyds a déclaré hier encore que toutes les dépêches anglaises sont inexactes.

×

Un fou est parvenu à s'introduire hier soir au palais de Buckingham où il voulait voir Edouard VII. On l'a arrêté avant qu'il ait pu parvenir au cabinet du roi.

×

L'accord, dit-on, s'est fait entre les ministres espagnols, et peut-être la crise annoncée sera-t-elle conjurée.

×

Une dépêche de Madrid à un journal anglais parle de la possibilité d'une visite d'Alphonse XIII à Paris.

×

Les Délégations réunies à Budapest, continuant la discussion du budget des affaires étrangères, se sont occupées encore de la Triple-Alliance et *de la nécessité d'avoir d'avantageux* traités de commerce pour conjurer le danger de l'expansion américaine et de l'impérialisme anglais.

Pour les victimes de la Martinique

Pour répondre au vœu manifesté par beaucoup de nos lecteurs, nous consentons bien volontiers à nous charger de faire parvenir à Mgr de Cormont, évêque de la Martinique, toutes les offrandes qui nous seront adressées pour les victimes de la catastrophe.

PENDANT VINGT ANS

La plus grande escroquerie du siècle a duré vingt ans.

Que des voleurs assez forts pour en concevoir les trames se soient rencontrés, c'est surprenant.

Mais ce qui est beaucoup plus surprenant, c'est que, dans un pays où il existe une police, des Parquets et des juges, les trames n'aient pas été découvertes et les coupables incarcérés.

Les investigations de la police ont-elles donc été arrêtées par la qualité des escrocs? L'action des Parquets a-t-elle été enrayée par leur situation dans le monde gouvernemental? Par qui les juges ont-ils été aveuglés au point de négliger les règles les plus élémentaires de la prudence en matière de décisions judiciaires?

Telles sont les questions qui se posent, d'un bien autre intérêt que celle de savoir comment la famille Humbert a pu concevoir et machiner sa gigantesque escroquerie.

Les chroniques judiciaires fournissent, en effet, un grand nombre d'exemples d'escroqueries vraiment géniales; mais à côté de ces exemples, se placent ceux de policiers habiles, de Parquets actifs et de magistrats intègres et sévères.

Ici, la contre-partie fait défaut : nous avons les escrocs de génie; nous n'avons en regard ni la police, ni la magistrature debout, ni la magistrature assise.

En vérité, la facilité, donnée aux Humbert par l'extraordinaire anémie des forces sociales, pour escroquer serait de nature à diminuer notre admiration pour le génie des escrocs, si précisément il n'avait surtout consisté à empêcher la police de veiller, la magistrature debout de marcher, la magistrature assise de se lever.

C'est que les crimes judiciaires de la famille Humbert ont été dès le début sous la sauvegarde d'un crime à la fois judiciaire et politique préalablement commis et auquel l'impunité était assurée.

La conception du testament Crawford qui a ruiné tant de gens est issue de la poursuite sans cause avouable de l'Union générale, poursuite qui en a ruiné un plus grand nombre encore. S'il était si aisé de mettre les Parquets en branle contre les honnêtes gens, les escrocs se sont dit qu'il ne devait pas l'être moins de les paralyser contre les filous. On a fait l'expérience, et elle a d'autant mieux réussi que la manœuvre criminelle de la poursuite de l'Union générale était le *cadavre* protecteur des manœuvres criminelles de l'association de malfaiteurs Humbert-Daurignac.

La déposition de M. Meyer devant le juge d'instruction ne laisse guère subsister de doute : M. Humbert père s'est enrichi par les poursuites qui causaient des ruines si cruelles; il était doublement payé de sa forfaiture, en honneurs et en influence par le gouvernement dont il servait les passions, et en argent par certaines banques juives dont il servait les intérêts.

Pauvre avant ses poursuites, il était riche après et déposait dans une seule banque le joli magot de cinq cent mille francs. Je ne recherche pas aujourd'hui qui payait le magistrat prévaricateur. Ce n'est d'ailleurs pas mon affaire, c'est celle du Parquet; car la peine du crime de corruption est aussi bien applicable au corrupteur qu'au corrompu. Je me borne à constater la corruption initiale des escroqueries de la famille Humbert.

Daurignac disait un jour à sa fille, surprise en flagrant délit de mensonge : « Tu ne sais pas où entraîne un mensonge. »

Il avouait ainsi, sans le vouloir, les origines de ses escroqueries : les mensonges du garde des sceaux Humbert, en tant que garde des sceaux, ont amené les mensonges de l'homme du monde Humbert dans les salons.

N'était-il pas obligé d'expliquer son enrichissement subit?

« Ma fille a fait un héritage de cent millions! » allait-il répétant.

Cet héritage, il a fallu en fournir quelques preuves. On a forgé les procès Crawford qui ont donné du crédit; et, les convoitises croissant avec le crédit, on a usé du crédit pour satisfaire les convoitises. Le crédit a fourni près de soixante millions aux convoitises.

Je ne trouve pas que M. Jaurès soit très habile dans la *Petite République*, mais j'estime qu'il est très perspicace lorsqu'il dit que, dans son livre la *France juive*, M. Drumont a assuré l'impunité des machinations de la famille Humbert en dénonçant « la splendide récompense » reçue par son chef, le procureur général Humbert, pour « avoir précipité le krach de la banque catholique Bontoux et Féder ».

M. Drumont n'en a pas moins accompli un acte courageux. Mais M. Jaurès a raison : dès lors que le chef avait fait ça pour le gouvernement, sa personne était sacrée et sa famille intangible!

Aussi, quand M. Drumont revint à la charge en 1895, cette fois contre la famille, il prêcha dans le désert. Impossible, en effet, de toucher à la famille sans atteindre le chef, et le chef avait rendu au gouvernement l'incomparable service du Krack de l'Union générale!

De même, on était fondé à croire que l'escroquerie allait être dévoilée et châtiée, lorsque l'avocat qui l'avait dénoncée, M. Waldeck-Rousseau, arriva au pouvoir. Là encore, le spectre de Humbert, le magistrat prévaricateur pour le compte du gouvernement, protégea sa descendance. Il l'a protégée jusque dans sa fuite; et M. Waldeck-Rousseau n'a cessé de déférer à l'ombre protectrice que le jour où il a été sûr de passer à d'autres les rênes du gouvernement. Ses successeurs se tireront comme ils pourront du crime politique du garde des sceaux, origine de ses crimes subséquents et de ceux de sa famille!

Je n'ai fait ici que tenter d'expliquer des choses qui paraissaient inexplicables.

Ai-je réussi à faire un peu de lumière? Je n'ose l'affirmer; mais, en toute conscience, je le crois.

J. B.

ROME

Notre correspondant particulier télégraphie :

Rome, 27 mai, 1 h. 30 soir. — Le Saint-Père a accordé ce matin une longue audience à Mgr l'évêque de Tarbes.

Le Saint-Père a admis ensuite en sa présence un groupe de vingt-cinq pèlerins de Chambéry.

P.

Mission américaine à Rome

Rome, 27 mai. — Mgr O. Gormann, évêque de Sioux-Falls, qui est à Rome depuis trois semaines, s'est rendu à Naples pour y attendre la mission américaine qui vient à Rome traiter la question des Philippines et qui est présidée par M. Taft, gouverneur des Philippines.

Cette mission s'est embarquée à New-York, le 17 mai dernier. (*Paris-Nouvelles.*)

GAZETTE DU JOUR

PAS DE RÉPONSE

Nous avions demandé à la *Lanterne*, qui accusait en termes grossiers, suivant son habitude, le cardinal Richard d'oublier les survivants de la Martinique, de nous donner une preuve matérielle de sa générosité envers les victimes.

La souscription de l'archevêché de Paris atteignait près de 40 000 francs et nous désirions savoir le chiffre souscrit par les insulteurs.

La *Lanterne* ne s'exécute pas, elle continue à injurier sans répondre à notre question.

La *Lanterne* n'a jusqu'ici manifesté sa sympathie aux victimes qu'en vilipendant les généreux souscripteurs qui leur sont venus en aide.

L'organe des « Apaches » reste ainsi dans son rôle.

Il paraît qu'elle le trouve beau.

LES MÉFAITS DE L'ALTRUISME

Ce matin, un pauvre hère gravissait péniblement les marches de la préfecture de police. Il se rendait au bureau du quai des Orfèvres où l'on délivre des bons de secours aux indigents.

Le malheureux, soudain pris de faiblesse, s'affaisse. Des agents s'empressent autour de lui, s'efforçant de le ranimer pendant que d'autres se mettent à la recherche d'un médecin.

Ne trouvant pas de médecin, on fait appel aux internes chargés du dispensaire qui est à la préfecture.

Les internes, prétextant que les règlements restreignent leurs services au dispensaire, refusent d'intervenir.

Cependant, sur les présentes exhortations qui leur sont faites, après une longue attente, l'un de ces messieurs consent à voir le malade et arrive... pour constater le décès.

Les internes ont obéi aux règlements, soit. Mais la réglementation de l'altruisme a causé la mort d'un malheureux qu'un élan de charité eût sauvé.

Ce malheureux s'appelait Arthur Courtain. Il était âgé de 55 ans.

Ce simple fait divers n'est-il pas d'une émouvante éloquence?

VENGEANCE JACOBINE

On nous écrit :

Un chef de gare d'un département du Midi, universellement estimé de ses chefs, de ses subordonnés et du public, vient d'être déplacé parce qu'il était soupçonné d'avoir voté pour le candidat libéral.

L'enquête administrative n'a relevé que des bonnes notes à l'actif du chef de gare; une pétition des principaux commerçants de la ville a été inutile.

Nos délateurs ministériels se sont adressés directement au ministre des Travaux publics qui n'a pas hésité à donner l'ordre d'un déplacement.

Voilà de quelle façon un ministre qui se dit républicain comprend la liberté.

THÉ ET CAFÉ

Un statisticien vient d'établir que les Anglais consomment par an et par tête 6 livres de thé, les Hollandais et les Américains un peu plus d'une livre, les Allemands et les Français à peine une once (la livre anglaise égale 453 grammes, l'once 28 gr. 31). D'autre part, les Hollandais consomment 16 livres de café, les Américains 9 livres, les Allemands 6 livres, les Français 4 livres, et les Anglais 12 onces seulement. Les Australiens et les Canadiens consomment à très peu près les mêmes quantités que les Anglais.

Un journal anglais demande le pourquoi de cette différence dans la consommation du thé et du café.

C'est de la curiosité poussée jusqu'à l'indiscrétion!!!

CE QUE ÇA COUTE

Les personnages que leur rang oblige à figurer aux fêtes du couronnement du roi d'Angleterre ne sont pas sans inquiétude sur le vide que ces fêtes vont creuser dans leur budget.

C'est ainsi qu'un pair d'Ecosse fait dans un journal le compte des frais auxquels il se croit strictement tenu :

Costumes pour lui, sa femme et ses deux filles, 18 750 fr.; hôtel pendant huit semaines, 7 500 fr.; voitures, 8 125 fr., voitures de gala, 30 000 fr.; divers, 4 000 fr.; quelques petites réceptions, 4 000 fr.; une grande réception, 3 750 fr.; frais de déplacement, 1 250 fr.; sièges pour voir la procession, 375 fr. — Total : 77 760 fr.

C'est un joli chiffre, aussi les pairs du royaume forment-ils des vœux pour que le règne de Sa Majesté Edouard soit aussi long que celui de sa mère.

MÉDAILLE PARLEMENTAIRE

La Monnaie achève la frappe des médailles destinées aux députés de la nouvelle législature. Voici la description qu'en donne un journal :

A l'avers, une République assise, caresse la crinière complaisante d'un lion, tandis que son bras gauche repose sur une urne électorale.

Au revers, on voit, confondus, le drapeau tricolore, une branche de chêne, un faisceau de licteur : la patrie, la gloire et la loi.

Tout ce symbolisme est bien un peu nuageux, mais il paraît qu'il est tout de même plein de promesses : souhaitons que nos médaillés les fassent passer dans la réalité.

POUR ALLONGER LA SAUCE

Le métier de procureur de la République devient simple comme bonjour.

Nous savons déjà, par à peu près, comment se déroulera le réquisitoire qui va être dirigé contre M. l'abbé Haine, ancien congréganiste, devant le tribunal de Reims.

Le procureur de la République prendra la parole en ces termes :

« Messieurs, quand cet homme était congréganiste, il disait la messe.

» Cet homme dit encore la messe.

» Quand cet homme était congréganiste, il prêchait.

» Cet homme prêche encore.

» Quand cet homme était congréganiste, il confessait.

» Cet homme confesse toujours.

» Donc cet homme est demeuré congréganiste. *N*, *i*, *ni*, j'ai fini, et je réclame le maximum. »

On ne peut dénier à ce genre d'argumentation une remarquable clarté et une saisissante éloquence; mais les meilleures sauces gagnent parfois à être allongées, et c'est pourquoi nous suggérerions volontiers au représentant de la vindicte publique des développements dans le genre de ceux-ci :

« Messieurs, quand cet homme était congréganiste, il mangeait.

» Cet homme mange encore.

» Quand cet homme était congréganiste, il buvait.

» Cet homme boit encore.

» Quand cet homme était congréganiste, il dormait.

» Cet homme dort toujours, paraît-il, malgré les noirs remords qu'il doit éprouver d'être en insurrection contre les lois de son pays.

» Quand cet homme était congréganiste, il marchait, il parlait, il lisait, il étudiait.

» Or, les savantes investigations de notre police nous permettent d'affirmer que cet homme parle, lit, étudie comme auparavant.

» Donc, à toute espèce de points de vue, cet homme est resté congréganiste. »

Il est évident qu'une telle accumulation de preuves ne saurait manquer de faire impression sur les magistrats et même sur le public qui aime les idées simples et fortes.

Elle pourrait même ouvrir des horizons à une foule d'intéressés : les députés blackboulés, par exemple.

Plusieurs de ceux-ci, dont l'âme de Waldeck est en deuil, pourraient, dans quelques jours, se rendre au Palais-Bourbon, et si les larbins de service essayaient de leur barrer le passage, ils répondraient victorieusement :

« Que faisions-nous quand nous étions députés? Nous intriguions, nous pérorions, nous traitions d'une foule de questions que nous ne connaissions pas; nous prodiguions les promesses que nous ne pouvions tenir; nous ne reculions devant aucune platitude; nous commettions force vilenies et disions beaucoup de sottises. Or, nous continuons à faire tout cela et sommes disposés à le faire longtemps encore. Vous voyez bien que nous sommes toujours législateurs. »

Comme raisonnement *modern style*, ce serait tout à fait « dans le train », et si l'huissier de service avait entendu le procureur de Reims, il ne pourrait faire autrement que de s'incliner devant cette démonstration péremptoire.

DIÉGO.

LA NOUVELLE CHAMBRE

En même temps que paraissait au *Journal officiel* la note annonçant pour le dimanche 1er juin la convocation de la nouvelle Chambre, les députés proclamés par les Commissions de recensement, à la suite des élections des 27 avril et 11 mai, recevaient, par les soins du secrétariat général de la Chambre, une lettre reproduisant les termes de la note officielle.

Cette lettre, qui ne porte aucune signature, a été adressée à 589 membres de la Chambre nouvelle. Il y a, en effet, deux circonscriptions qui n'ont pas de représentants : la 2e circonscription de la Martinique, où l'élection a été ajournée à la suite de la catastrophe de Saint-Pierre, et celle de Jonzac, où aucun élu n'a été proclamé par la Commission de recensement, qui a décidé l'envoi du dossier au Palais-Bourbon.

En attendant cette première séance, les députés nouveaux et les députés réélus rentrent en nombre à Paris et beaucoup d'entre eux fréquentent déjà les couloirs et le salon de la Paix.

Tous les groupes politiques vont se réunir séparément au cours de cette semaine afin de délibérer sur la situation politique et aussi sur l'élection du président de la Chambre.

A gauche, c'est toujours l'anarchie la plus complète.

M. Brisson est toujours candidat, au grand désespoir de l'immense majorité des radicaux. Ni les prières, ni les objurgations, ni les menaces n'ont pu triompher de son entêtement.

AFFAIRE HUMBERT

Une interview de M. Bontoux. — M. Jacquin et la Ligue de l'enseignement — Un vote de la Chambre — Le prix d'un forfait — Dumort a vu les titres de rente — Mort mystérieuse du petit Frédéric Humbert

M. Bontoux, ancien directeur de l'Union générale, a fait les déclarations suivantes à un rédacteur de l'*Eclair* :

Vous avez raison, Monsieur, de penser que je sais sur ce drame de 1882 bien des détails inconnus. J'ai assisté à la représentation sur la plate-forme de l'échafaud, et je n'ai rien oublié; mais après avoir attendu vingt ans, je puis attendre encore quelques jours.

Quand la justice officielle aura dit son dernier mot, l'heure d'autres témoins pourra venir. Il faudra bien qu'un jour la France sache comment on lui a enlevé et ce que lui ont coûté les quelques millions qui ont servi à la bande Humbert à organiser sa superbe machine d'escroquerie et aussi les 300 millions que, grâce à la connivence de leur puissant protecteur, les amis du ministre ont pu ramasser sur ce champ de bataille.

Alors ce sera mon devoir vis-à-vis de l'opinion publique, vis-à-vis des victimes de ce guet-apens, et vis-à-vis de moi-même de prendre la parole. Je n'y faillirai pas.

Nous nous garderions bien d'ajouter le moindre commentaire à ces déclarations qui sont comme le prologue d'événements susceptibles de changer la face de l'affaire Humbert.

M. JACQUIN PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

M. Jacquin, ce conseiller d'Etat démissionnaire, qui, pour expliquer son rôle louche dans l'affaire Humbert, en est réduit à prendre l'attitude ridicule et grotesque du fiancé perpétuel de Marie Daurignac, était encore le 17 février dernier, pour la majorité de la Chambre, le représentant respecté de l'enseignement athée. Ce jour-là, M. Aynard, en critiquant la disposition de l'autorisation exigée pour l'ouverture des nouvelles écoles libres, avait dit :

Il est de notoriété publique que le Conseil d'Etat a été fort hésitant, puisque les décisions qui livrent l'ouverture des nouvelles écoles libres au bon plaisir, n'ont été prises qu'à une faible majorité et à la suite d'une intervention gouvernementale plus ou moins déguisée. Cette action politique auprès d'un corps consulté au point de vue juridique a été surabondamment marquée par le choix du rapporteur M. Jacquin, le secrétaire général de la Ligue de l'enseignement. (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Vous avez raison d'applaudir, Messieurs, puisque c'est un de vos meilleurs amis; mais je vous demande si le magistrat choisi pour faire le rapport sur une question de cette nature devait être le représentant de l'association légitime d'ailleurs, qui combat avec le plus de violence l'enseignement libéral et religieux?

Dans la séance du lendemain, à la suite d'un vote de la Chambre, accordant une subvention de 8 000 francs à la Ligue de l'enseignement, M. G. Isambert, s'écria :

C'est la réponse aux attaques de M. Aynard contre le président de la Ligue. (Applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche.)

M. Maurice Berteaux. — M. Jacquin est au-dessus des attaques de M. Aynard. (Bruit). (*Journal officiel* des 18 et 19 février 1902.)

Il serait intéressant d'avoir aujourd'hui l'opinion de M. Berteaux sur l'ami de Mme Humbert.

LE PRIX D'UN FORFAIT

Où Humbert père, « l'intègre » garde des sceaux, plaça-t-il les deux millions représentant le prix de sa forfaiture dans l'affaire de l'Union générale?

M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, l'a indiqué, hier, au procureur de la République, M. Herbeaux.

M. F. L. S., financier connu, dont M. Meyer a donné le nom au procureur de la République, a dit à M. Bloch, rédacteur au *Gaulois* :

— C'était, je m'en souviens, très peu de temps après l'arrestation de Bontoux; un soir, en me rendant compte des opérations de la journée, mon caissier me dit qu'il avait reçu,

INFORMATIONS DU SOIR

LE VOYAGE DE M. LOUBET

A DUNKERQUE

Par suite du retard survenu dans le débarquement, la visite du sanatorium de Saint-Pol n'a pu avoir lieu.

LE BANQUET

En sortant de la Chambre de commerce, M. Loubet et les ministres se rendent directement au hall de la Compagnie des bateaux à vapeur, où a lieu un grand banquet de 1 500 couverts.

La salle est décorée avec goût. M. Loubet, les ministres, les généraux et amiraux, le préfet, le maire, les députés et sénateurs prennent place à la table d'honneur.

Au dessert, le président du Conseil général a présenté les intérêts des départements du Nord et a protesté contre les régimes fiscaux qui divisent le Nord et le Midi; il fait enfin appel à une politique pacifique, rappelant le discours de M. Loubet à Brest.

DISCOURS DE M. LOUBET

Dunkerque, 27 mai. — Le président de la République, répondant au toast du président du Conseil général, s'est exprimé en ces termes :

Messieurs, je vous remercie bien cordialement des sentiments dont M. le président du Conseil général du Nord vient de se faire l'interprète à l'occasion de mon voyage en Russie.

Je l'ai accompli comme un devoir, dans la pensée de rendre service à mon pays et, si l'accueil qui a été fait au président de la République par Leurs Majestés impériales, par la famille impériale, par le peuple russe, dépasse par sa cordialité et son empressement tout ce que je pouvais espérer, j'en rapporte le mérite et l'honneur à la France, à son gouvernement, à ses représentants dans les deux Chambres, à ses serviteurs de tout ordre, qui maintiennent le bon renom de notre pays aux yeux du monde.

Devant l'armée russe, il m'a été particulièrement agréable d'entendre acclamer, dans la personne de son chef, l'armée française.

Je lui transmets, je transmets à la marine et à tous mes chers concitoyens, la part qui revient à chacun dans les précieux témoignages d'amitié qui m'ont été donnés.

Ce voyage n'a pas seulement eu pour résultat de resserrer les liens d'affection, d'honneur et d'intérêt entre deux puissantes et loyales nations.

Il aura, j'en suis sûr, un écho bienfaisant dans le cœur de tous ceux qu'abrite en deçà et au delà de nos frontières le drapeau tricolore.

Il nous déterminera à cesser, à tempérer au moins et à adoucir nos querelles intérieures, plus apparentes que profondes, et dont l'éloignement fait bien comprendre la vanité.

Nous aurions grandement raison de consacrer à l'examen des affaires du pays, à l'étude et à la solution des problèmes financiers, économiques et sociaux qui nous pressent, une activité et une ardeur que nous ne savons pas toujours utilement dépenser.

Le meilleur emploi à faire de notre zèle patriotique, c'est de le tourner du côté de ces grandes questions de la protection des intérêts généraux, dont vous nous avez signalé, Monsieur le président, en ce qui concerne la région du Nord, les plus essentiels.

Nous en prenons bonne note, et nous examinerons avec grande attention les demandes de votre magnifique département.

Nous avons le devoir strict de nous appliquer à cette étude et, si nous oublions que le pays vit, non pas de disputes personnelles, mais surtout d'industrie, d'agriculture, de commerce, vous avez le droit de nous rappeler que nous devons d'abord assurer sa prospérité matérielle, condition de son essor intellectuel et de sa moralité.

Pour cela l'union de tous les bons citoyens est nécessaire. Depuis que j'y convie mes compatriotes de tous les partis, avec une persévérance que les procédés de polémiques les plus divers n'ont pas découragée, j'ai la grande satisfaction de la voir se réaliser chaque jour.

Plus que jamais il faut y sacrifier nos sentiments et nos intérêts particuliers, et travailler d'un même cœur à faire passer dans nos institutions les idées généreuses dont la France a été le porte-drapeau.

Il y a assez de réformes sociales à préparer, assez de bien à faire, assez de misères à soulager et de désastres trop récents à réparer.

Je bois au département du Nord et à ses représentants, à leur union et à l'union de tous les Français dans la République!

L'AFFAIRE HUMBERT

M. Leydet, juge d'instruction, a entendu aujourd'hui Mes Oxoux et Calmuel, les deux avoués des Crawford.

Le magistrat a interrogé ensuite Me Langlois, l'ex-notaire à Chaumont.

Le Conseil de l'Ordre des avocats s'est réuni à 2 heures. Le bâtonnier a donné lecture d'une lettre dans laquelle Me du Buit, avocat de Mme Humbert, donne sa démission de membre du Conseil de l'Ordre.

Le Conseil a pris acte de cette démission et a nommé M. Ployer rapporteur.

Une perquisition

Agissant en vertu d'une Commission rogatoire de M. Leydet, juge d'instruction, à Paris, M. Mehier, juge d'instruction à Lombez, s'est transporté à Garbic où habite Mme Vve Dupuy, tante de Mme Frédéric Humbert. Après un long interrogatoire, la correspondance de Mme Humbert a été saisie.

EMPLOYÉ DE L'OCTROI ASSASSINÉ

Saint-Etienne, 27 mai. — Ce matin, à 5 heures, un employé d'octroi a été trouvé gisant dans un fossé, à quelques pas de son poste. Il portait à la tête des blessures faites par de lourdes matraques. On croit à une vengeance de contrebandiers. Le malheureux employé, Vaulbert, allait prendre sa retraite.

La victime habitait rue Ferdinand, à Saint-Etienne. C'est son fils qui, ce matin, lui portant la soupe, trouva le poste vide. Le jeune homme se mit à la recherche de son père. Le corps fut trouvé dans un fossé bordant la route. On découvrit une blessure au sommet de la tête : le crâne avait été brisé et la matière cérébrale avait jailli.

NAUFRAGE DANS L'ÉTANG DE THAU

Marseille, 27 mai. — Un naufrage provoqué par un tourbillon s'est produit dans l'étang de Thau. Une barque de pêche montée par Congueseg, marié, père de 3 enfants, Martel, 20 ans, Mouillerac, 24 ans, père de 3 enfants également, et Navarro, était partie de Mèze à 8 heures pour la pêche à la traîne.

L'embarcation chavira en face du château de Villeroi. Les trois premiers pêcheurs ont été noyés; les cadavres n'ont pas été retrouvés. Seul, Navarre a pu se sauver.

UNE CHAPELLE ÉCROULÉE

On mande de Vienne qu'une chapelle s'est écroulée à Pyra, ensevelissant de nombreuses personnes; on en a déjà retiré une vingtaine mortes ou blessées très grièvement.

NOUVEAU GOUVERNEMENT HAITIEN

New-York, 26 mai. — Un télégramme de Port-au-Prince annonce que le gouvernement provisoire de la République d'Haïti a été constitué aujourd'hui avec le général Bourdon-Canal comme président.

LA CATASTROPHE DE LA MARTINIQUE

Un câblogramme daté de Fort-de-France, 25 mai, et parvenu cette nuit seulement au ministère des Colonies, fait connaître que la situation reste stationnaire.

La mission, accompagnée du gouverneur, du sénateur et du député de la Martinique, a dû s'embarquer hier, lundi, sur le croiseur *Tage*, commandé par le contre-amiral Servan, pour se rendre compte des lieux atteints par la catastrophe.

Dans la journée de dimanche, elle a visité les dépôts de sinistrés installés à Fort-de-France et, afin d'écarter tout danger d'épidémie qui pourrait résulter de la concentration de 7 000 personnes dans un petit nombre de locaux, il a été décidé qu'on prendrait d'urgence les mesures nécessaires pour procéder à la dissémination rapide des dépôts de réfugiés.

Le navire *Fontabelle*, portant les vivres et les médicaments offerts par la Chambre de commerce de New-York, est arrivé samedi à Fort-de-France, ayant à bord le délégué du président Roosevelt.

Ce dernier est venu saluer le gouverneur, et le représentant du ministre leur a fait savoir que la souscription privée ouverte à New-York s'élevait actuellement à 500 000 francs.

PREMIÈRE LISTE DE DISPARUS

Première liste des disparus et des survivants de la catastrophe de Saint-Pierre de la Martinique :

Disparus : Famille Joseph Alexandre, Arsace de Pichery.

Barreau, Baudin (Félix), Beaulieu et famille, Blaisemont et famille, Bounet (Claire), Bouteille, Borde et famille.

Calonne, Cocheta et famille, Cologne, Coquelin et famille, Cottrel et famille, Cours, instituteur, Croquet et famille, Croquet.

Degentile, Déjaham et famille, Deplanche et famille, Mme Alfred Dafaissel et enfant, Deschamp et famille, Ernest Deschamp et famille, Darvis, Depichery, Desgrottes, Duchaxel et famille, Duclos, entrepreneur, Dupuy, Durieu, Darival, Durand et famille.

Gencis, avocat et famille, Gaston et famille, Charles Gaugain, Glandu, Guéno et famille, Gigon.

Mlle Hilaire, Albert Hippolyte et famille, famille Hurard, greffier, père Huygda.

Illemay et famille.

Knight, père.

Lafosse et famille, Mme Lange et famille, Langier, La Rougerye, Mlles Legrain-Derichemont, Lalane, Laporte et famille, veuve Larbanet, Lasserre et famille, Lefaissel, Larochetière et famille.

Marchand (Crédit foncier), Maurel ancien professeur.

Olanyer et famille.

Pécon et Madame, propriété Périnelle, Perry, ingénieur, Préville (Henri).

Rastagnel, famille Roels de Gourzeias, Rousseau et Madame.

Sorbé et famille.

Tridot et famille.

Dr Vernial, Vincent et famille, Waddy, garde d'artillerie.

Survivants : Joseph Alexandre, Avont-Saintiago, Bonneville, caissier, Bourronet, Carassas et famille, Clanis et famille, colonel Dain et Madame, Degoileville, Delagarrigue, Delaguigneraye, Deraynal, Désiré et famille, abbé Dufau, Laruffinière, Lemerle, directeur du pensionnat, Lubin, magistrat, Marguerite et famille, Monnerot famille, Romilien Théophile.

LA SOUSCRIPTION OFFICIELLE

La quatorzième liste de souscription en faveur des sinistrés de la Martinique, publiée par le ministère des Colonies, s'élève à 66 960 fr. 40. Le total est à l'heure actuelle de 1 366 729 fr. 75.

UNE VOITURE DANS UNE RIVIÈRE

On télégraphie de Saint-Girons qu'un terrible accident est arrivé hier soir vers 6 heures, à quelque distance de Saint-Girons, au lieu dit Aulat.

Une voiture attelée d'un cheval est tombée dans le Salat. Des trois personnes qui étaient dans la voiture, deux ont pu sauter à temps. La troisième, Mme Balague, âgée de 21 ans, fille du maire d'Encourtiech, précipitée dans la rivière, a été entraînée par les eaux, très grosses en raison des pluies récentes. Son cadavre n'a pu encore être retrouvé.